

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 16 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Anne-Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Emmanuelle PALMA GERARD, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Hervé FRACHISSE **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Catherine CLAYEUX, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Sophie GUYON, Anaïs MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Virginie REY, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Gilles COURGEY à Thomas BIETRY, Catherine CREPIN à Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER à Hamid HAMLIL, Robert NATALE à Sandrine LARCHER, Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE et Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 9 septembre 2021	Le 9 septembre 2021	En exercice	50
		Présents	34
		Votants	39

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean RACINE est désigné.

2021-06-25 Budget annexe centre commercial Zac de l'Allaine à Delle-Décision Modificative n°2

Rapporteur : Christian RAYOT

Les décisions modificatives ont pour but de réajuster en dépenses et en recettes les montants prévus initialement au budget primitif. Elles peuvent être votées tout au long de l'exercice et doivent respecter comme pour le budget primitif, le principe de l'équilibre budgétaire. Cette décision modificative n° 2 du budget annexe du centre commercial de la ZAC de l'Allaine s'effectue au niveau de la section d'investissement pour permettre une régularisation d'opération patrimoniale. Cette écriture d'ordre est égale en dépenses et en recettes et représente l'entrée patrimoniale d'un bien appartenant initialement à la copropriété du centre commercial de la Zac de l'Allaine.

Investissement : Dépenses : Chapitre 041 Compte 2132 : + 499,00 € HT

Investissement : Recettes : Chapitre 041 Compte 1328 : + 499,00 € HT

90053	Communauté de Communes du Sud Territoire	DM n°2 2021
Code INSEE	CENTRE COMMERCIAL ZAC DE L'ALLAINE (60003)	

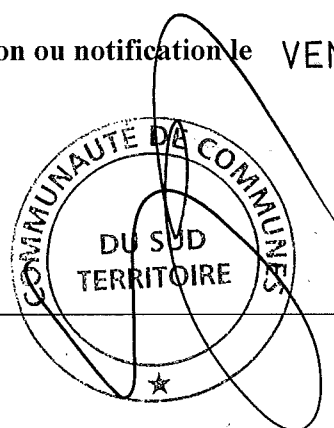
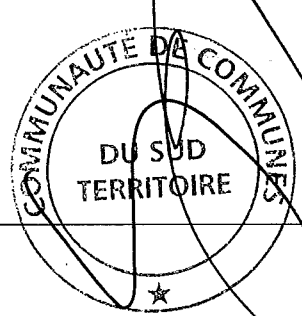
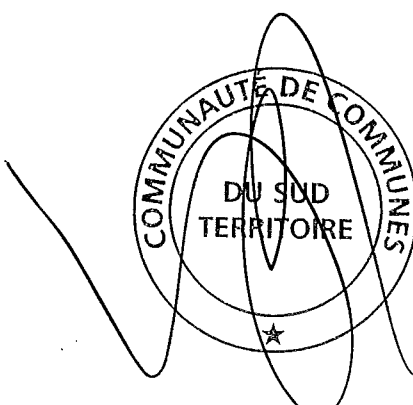
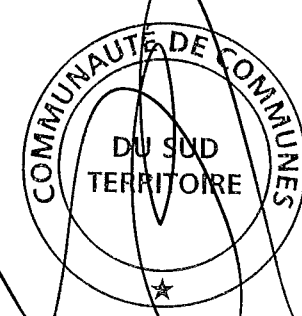
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM N° 2 - comptes 2132-1328

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2132-90 : Immeubles de rapport	0,00 €	499,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1328-90 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	499,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	499,00 €	0,00 €	499,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	499,00 €	0,00 €	499,00 €
Total Général		499,00 €		499,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe du centre commercial de la ZAC de l'Allaine.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur. Et publication ou notification le VENDREDI 24 SEP. 2021 Le Président,  	Le Président,  
--	--